

# AVEC L'ALTERNANCE, FAITES LE PLEIN D'AVANTAGES

## LES AVANTAGES POUR L'ÉTUDIANT

- Il signe un contrat de travail, est rémunéré et dispose de tous les avantages d'un salarié dans l'entreprise.
- Il prépare un diplôme d'état tout en favorisant son insertion professionnelle et son entrée sur le marché de l'emploi.
- Il développe des compétences professionnelles en combinant savoir et savoir-faire.
- Il bénéficie d'un accompagnement individualisé de la part de son tuteur pédagogique et de son tuteur professionnel (ou de son maître d'apprentissage).
- Il se professionnalise en occupant une fonction en lien avec les compétences qu'il acquiert dans sa formation.
- Il bénéficie d'aides particulières pour l'apprentissage (transports, logement, restauration).

## LES AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- Elle intègre de nouveaux talents.
- Elle forme des jeunes aux techniques et méthodes de son organisation.
- Elle dispose à terme de personnel qualifié et compétent, facilitant le recrutement à l'issue du contrat.
- Elle peut bénéficier d'aides financières de l'Etat et de la Région. Les frais de formation peuvent être pris en charge par l'OPCA pour le contrat de professionnalisation, ou par le biais de la Taxe d'Apprentissage pour le contrat d'apprentissage.
- Elle peut être exonérée de certaines cotisations selon le mode d'alternance et l'étudiant peut, dans certains cas, ne pas être pris en compte dans le calcul des seuils sociaux et fiscaux.

## L'UNIVERSITÉ DE LILLE EN CHIFFRES

 **66800**  
ÉTUDIANTS  
INSCRITS À L'UNIVERSITÉ DE LILLE

 PRÈS DE **18000**  
DIPLOMES DÉLIVRÉS EN 2014

 + **DE 12000**  
STAGES EFFECTUÉS PAR AN

 + **DE 2000**  
ÉTUDIANTS EN ALTERNANCE

 PLUS DE **40** FORMATIONS  
EN APPRENTISSAGE

## DANS 6 DOMAINES DE FORMATION :

- Arts, lettres, Langues
- Droit, Économie, Gestion
- Santé
- Sciences Humaines et Sociales
- Sciences, Technologies
- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

## QUI CONTACTER À L'UNIVERSITÉ DE LILLE ?

### UNIVERSITÉ DE LILLE, SCIENCES ET TECHNOLOGIES

#### Service Formation Continue & Contrat de Professionnalisation

+33 (0)3.20.43.45.23  
formation-continue.univ-lille1.fr  
sfc-contratdepro@univ-lille1.fr

#### Apprentissage & Alternance

michel.deblock@univ-lille1.fr

### UNIVERSITÉ DE LILLE, DROIT ET SANTÉ

#### Service Commun de la Formation Continue

+33 (0)3 20 62 15 59  
http://scfc.univ-lille2.fr | scfc@univ-lille2.fr

### UNIVERSITÉ DE LILLE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

#### Service Universitaire de Formation Continue & Éducation Permanente (SU-FCEP)

+33 (0)3.20.41.72.72 | fcep@univ-lille3.fr  
www.univ-lille3.fr/fcep

#### BAIP - Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle

+33 (0)3.20.41.61.62 | baip@univ-lille3.fr  
www.univ-lille3.fr/insertion-professionnelle

### PLUS D'INFO

Le portail de l'alternance  
[www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/](http://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/)

Formasup (Apprentissage de l'enseignement  
supérieur dans le Nord-Pas de Calais)  
[www.formasup-npc.org/](http://www.formasup-npc.org/)

**LILAGORA**  
Le réseau professionnel  
de l'Université de Lille

[lilagora.univ-lille.fr](http://lilagora.univ-lille.fr)

Réalisation : Service Communication - Impression : Imprimerie Université de Lille, Sciences Humaines et Sociales - Mars 2016

# L'ALTERNANCE À L'UNIVERSITÉ DE LILLE

## CONCILIER COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

 **Université  
de Lille**

L'université met tout en œuvre pour permettre aux jeunes qu'elle forme de devenir des professionnels responsables et qualifiés de demain, capables de s'intégrer dans la société et sur le marché de l'emploi.

## L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE DISPOSE D'ATOUTS CONSIDÉRABLES :

- elle embrasse l'ensemble des champs disciplinaires et cultive l'interdisciplinarité,
- elle propose des cursus respectueux de la demande sociale et des besoins exprimés par les acteurs socio-économiques,
- elle se fonde et s'appuie sur la variété et la densité de ses activités de recherche (62 unités de recherche),
- elle se veut internationale, à la mesure des ambitions d'une grande université attractive et ouverte sur le monde,
- elle permet à chaque étudiant de construire son parcours grâce à la modularité des formations et à la cohérence générale d'un dispositif intégré.

## « CONTRAT PRO », MODE D'EMPLOI

### QU'EST-CE QUE LE CONTRAT PRO ?

Le contrat de professionnalisation est un mode de formation permettant à l'étudiant de disposer d'un contrat de travail en alternance, qui peut être à durée déterminée ou indéterminée. Il est financé sur les contributions des entreprises à la formation continue.

Il s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans ou aux demandeurs d'emploi (inscrits à Pôle Emploi) de plus de 26 ans qui souhaitent acquérir une qualification professionnelle ou compléter leur formation initiale.

Le contrat de professionnalisation vise à associer une formation théorique (Licence, Licence professionnelle ou Master) à l'acquisition d'un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle en entreprise.

La durée minimum de la formation suivie est de 150 heures et doit correspondre à 15 à 25 % de la durée du contrat.

## LES FILIÈRES EN APPRENTISSAGE

L'apprentissage est, avec le contrat de professionnalisation, le second mode d'alternance possible.

L'Université de Lille propose plus de 40 parcours d'étude en apprentissage.

Le contrat d'apprentissage est un CDD (contrat à durée déterminée) permettant aux jeunes âgés de moins de 26 ans, de travailler et de suivre simultanément un enseignement en alternance débouchant sur un diplôme.

### QUELLES SONT LES FORMATIONS ?

Toutes les formations proposant un emploi du temps permettant de suivre les cours et période de formation peuvent faire l'objet d'un contrat de professionnalisation.

Rapprochez-vous des composantes concernées.

## DES ACTEURS QUI S'ENGAGENT

Dans le cadre des formations en alternance, plusieurs acteurs s'engagent tout au long de l'année : l'étudiant, l'université et l'entreprise. Ces trois parties ont chacune des droits et des devoirs à respecter.

### L'ÉTUDIANT

L'étudiant-e est un salarié à part entière de la structure qui l'accueille. Il s'engage à accomplir la mission qui lui a été confiée, à respecter les obligations relatives à son entreprise et à suivre l'intégralité de sa formation.

### L'ENTREPRISE

L'entreprise s'engage à accompagner l'étudiant-e dans son activité professionnelle afin d'acquérir une qualification.

Le tuteur professionnel ou maître d'apprentissage est le garant de l'intégration et de la réussite de l'étudiant dans l'entreprise : il doit proposer à l'étudiant des missions en relation avec l'objectif de formation poursuivi et lui fournir les conditions favorables à sa réussite.

### L'UNIVERSITÉ

L'université de Lille s'engage à aider l'entreprise dans sa démarche de mise en place du contrat.

Elle doit également s'assurer de la bonne formation de l'étudiant-e en lui donnant les enseignements et en lui permettant d'acquérir les savoirs nécessaires.

Le tuteur pédagogique rencontre régulièrement l'étudiant et son tuteur professionnel ou le maître d'apprentissage.

## Ils sont partenaires de l'Université de Lille

SNCF, Transpole, Keolis, Valéo, Leroy Merlin, Auchan, EDF, Total, Bombardier, Vilogia, Castorama, Ankama, CRESS, Créativallée, Citéo, Altavia Lille, AG2R, Sevelnord, Alstom, Oxyrane, RTE, Mairie de Roubaix, Mairie de Villeneuve d'Ascq, Mairie de Lille, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, etc.